

L'arrêt du projet de reconstruction de l'école fait réagir l'opposition

Ce n'est pas une surprise. Lors du conseil municipal de Trouville-sur-Mer, jeudi, la maire Sylvie de Gaetano est revenue sur l'arrêt – et non l'abandon – du projet de reconstruction de l'école René-Coty qu'elle a annoncé, mercredi, en réunion publique.

« *A priori*, nous n'aurons pas de subvention pendant un certain nombre d'années, le temps de diminuer le déficit de l'État. Par ailleurs, une baisse de nombre des professeurs des écoles en maternelle est prévue au niveau national car il y a une vraie diminution du nombre d'enfants. On en subit les conséquences chaque année à Trouville », justifie la maire.

« Il y a quelque chose d'assez grave »

Pourtant, ce projet à 14 millions d'euros qui devait être subventionné à 70 % faisait partie de ses engagements de campagne. « **C'est un des projets qui nous tenait particulièrement à cœur pour notre mandat. Je pense que ça ne serait pas raisonnable. Il faut savoir s'adapter. Nous attendons que les finances soient plus saines au niveau national. Il est hors de question de faire payer les Trouvillais.** »

Sur ce point, l'opposition pointe du doigt l'argent public déjà dépensé sur ce projet. Soit un total d'environ 93 000 €. « **Ça coûte déjà un peu d'argent aux Trouvillais !** lance Stéphanie Fresnais, élue d'opposition. **Le coût du projet est astronomique compte tenu du nombre d'enfants et de classes, car la difficulté qu'on a, aujourd'hui, est de remplir les écoles.** »

Ce à quoi la maire répond : « **Il sera toujours temps d'adapter le projet. Ce n'est pas de l'argent qui est jeté par les fenêtres. Ça nous servira plus tard. Les enfants trovillais méritent une belle école. Nos écoles ne sont pas forcément adaptées. Le fait d'avoir deux sites nous fait perdre des enfants. La crèche dans la rue d'Estimauville ne pourra rester dans ces locaux car ce n'est pas non plus adapté. Il faudra vraiment qu'on se penche sur la construction de cette école et de la crèche dès qu'on aura le financement.** »

Sur cette construction, Stéphanie Fresnais a aussi des doutes. « **Dans ce projet, il y avait une valorisation foncière de terrain avec des logements. Il y a quelque chose d'assez grave. L'expert foncier juridique n'a pas vérifié les contraintes de construction sur la partie basse du terrain,**

côté terrain de basket. Dans les archives départementales, il y a une condition particulière perpétuelle écrite sur l'acte notarié de 1937 quand la Ville a acheté le terrain qui interdit de construire à plus de 6 m de hauteur sur la partie basse. »

La mairie rappelle que « **toutes les études et diagnostics ont été faits. Dans la mesure où nous stoppons le projet, nous avons arrêté avec cet expert toutes les négociations** ».

Aurore COUÉ.



L'arrêt du projet de reconstruction du projet de l'école René-Coty a fait débat lors du conseil municipal, à Trouville-sur-Mer. Archives Ouest-France